

Echéancier des étapes du programme « Rencontres scolaires au domicile du partenaire » - OFAJ

Etapes	Dates butoirs	Documents à déposer sur la plateforme : https://echanges-scolaires.ofaj.org/login	
AVANT LE SEJOUR EN Allemagne : Pas besoin d'envoyer les documents par voie postale au SRAREIC ni à l'OFAJ			✓
Dépôt de la demande de subvention sur la plateforme de l'OFAJ : https://echanges-scolaires.ofaj.org/login	15 décembre 2023 pour un séjour prévu en 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Projet pédagogique (voir plan suggéré) - Programme prévisionnel du séjour en Allemagne - Demande de subvention signée par le chef d'établissement 	
Validation de votre dossier par le SRAREIC sur la plateforme OFAJ si étapes précédentes conformes	1 ^{er} mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi d'un courrier par le SRAREIC à votre établissement informant de votre subvention prévisionnelle. 	
Inscription de la mobilité sur le site du ministère ARIANE	maximum 1 mois avant le départ	<ul style="list-style-type: none"> - https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html 	
Transférer au SRAREIC l'email de confirmation d'enregistrement sur ARIANE		<ul style="list-style-type: none"> - ce.relint@ac-bordeaux.fr 	
Inscription de la mobilité sur le site académique PERCEVAL - ADEL	maximum 1 mois avant le départ	<ul style="list-style-type: none"> - https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/ Enquêtes et Pilotage > Projet d' Etablissement et Rédaction du Contrat d'objectifs et EVALuation (PERCEVAL) > Programme d'actions pédagogiques > Saisie d'une nouvelle action > mobilité sortante (ADEL) 	
APRES LE SEJOUR EN Allemagne : Pas besoin d'envoyer les pièces justificatives par voie postale au SRAREIC ni à L'OFAJ			
Dépôt du décompte et des pièces justificatives sur la plateforme de l'OFAJ : https://echanges-scolaires.ofaj.org/login	dans le mois qui suit le retour d'Allemagne avant le 20 janvier 2025 max pour les séjours de décembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu de la rencontre en Allemagne (voir plan suggéré) - Programme effectif de la rencontre (sous forme d'emploi du temps) - Liste des participants signée par les élèves et par les accompagnateurs https://www.dfjw.org/media/liste-des-participants.pdf - Facture des frais de voyage (transport A/R France Allemagne) - Décompte signé par le chef d'établissement 	

NB1 : Dans le cas où votre séjour 2024 devait être **ANNULÉ** en cours d'année 2024, après dépôt de demande de subvention sur la plateforme en ligne, merci de retourner sur la plateforme pour **SUPPRIMER** le dossier **avant le jour prévu du départ** et d'en **AVERTIR le SRAREIC** (sandrieu-maurin@ac-bordeaux.fr).

NB2 : Durant l'année 2024, vous ne pouvez modifier les dates de votre séjour 2024 sur la plateforme que si ce séjour reste effectif en 2024. Les modifications doivent se faire **avant le jour du départ initialement prévu**.

S'il est reporté à 2025, merci de **SUPPRIMER** le dossier sur la plateforme **avant le jour du départ initialement prévu en 2024** et d'en **AVERTIR le SRAREIC** (ce.relint@ac-bordeaux.fr). Vous devrez alors déposer une nouvelle demande avant le 20 janvier 2025 pour votre séjour en 2025.